

SAINTES (17). La Halde estime que les salariés pacsés doivent bénéficier des mêmes avantages que ceux des salariés mariés

Les salariés pacsés sont sur un pied d'égalité

La délibération qu'a signée, le 11 février, Louis Schweitzer, le président de la Halde (Haute autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité) intéressera tous les salariés ayant conclu un Pacs. En juillet 2007, Frédéric Hay, un Saintais de 36 ans, conseiller de clientèle à la Caisse régionale de Crédit agricole Charente-Maritime-Deux-Sèvres avait saisi la Halde après le refus du bénéfice des congés pour événements familiaux et de la prime pour mariage que lui avait opposé son entreprise, alors qu'il venait, lui-même, de conclure un PACS. Une démarche soutenue par l'association nationale SOS homophobie. La convention collective du Crédit agricole, une convention nationale, réserve, jusqu'à présent, ces congés (dix jours) et cette prime, représentant un mois de salaire, après trois ans d'ancienneté, aux seuls salariés mariés. Estimant que les négociations internes à l'entreprise sur l'égalité de traitement entre salariés mariés et pacsés traînaient en longueur, Frédéric Hay, lui-même responsable syndical (Sud) au sein de la caisse de Crédit agricole, avait saisi la Halde à titre personnel. Mais avec l'intention d'obtenir une réponse ayant valeur d'exemple.



« Étendre le bénéfice ». Or, aujourd'hui, au nom de la Halde, Louis Schweitzer fait valoir : « Dès lors que le partenariat civil organise une famille très comparable en droit à celle issue du mariage, se pose la question de savoir si l'employeur est bien fondé à réserver certains avantages aux seules familles issues du mariage au détriment de celles régies par un Pacs. »

Le président de la Halde répond non et recommande à la Fédération nationale du Crédit agricole « d'étendre le bénéfice des avantages rémunérés pour événements familiaux aux salariés unis par un pacte civil de solidarité, afin de restaurer l'égalité de traitement entre les salariés ». Louis Schweitzer invite la banque à donner suite à sa recommandation sous trois mois.

À l'échelon national, le Crédit agricole y travaille déjà, assure Guy Gnemmi, directeur général adjoint de la Caisse régionale Charente-Maritime-Deux-Sèvres. Laquelle appliquera la convention modifiée. Pour toutes les entreprises. Le président de la Halde va même plus loin. Il recommande aussi à Xavier Bertrand, le ministre du Travail, de procéder à un amendement au Code du travail, afin d'étendre, dans toutes les entreprises, l'ensemble des congés pour événements familiaux réservés jusque-là aux seuls salariés mariés, à ceux qui sont unis par un pacte civil de solidarité. Et Louis Schweitzer donne un délai de six mois au ministre.

Alors que 102 012 Pacs ont été signés en 2007 - une progression de plus de 30 % sur 2006 - et que plus de 90 % de ces pactes civils de solidarité concernent des couples hétérosexuels, la recommandation de la Halde ne saurait passer inaperçue.

En Charente-Maritime, Frédéric Hay est également président de l'Association d'aide et de défense homosexuelle, pour l'égalité des orientations sexuelles (Adheos). À ce titre, aussi, il se félicite de la position du président de la Halde.

: Dominique Paries